



21/02/2025 – Compte-rendu de la réunion des présidents

* * * * *

A l'invitation du président du CODEP, les présidents des clubs se sont réunis le 21 février à La Ville Dieu du Temple.

Pièce jointe :

- Annexe 1 : Support de présentation
- Feuille de présence

1. Intervention du président du CODEP.

Le département compte, à ce jour, 634 licenciés répartis en 19 clubs.

Parmi eux, on compte 115 femmes et 19 nouveaux licenciés.

Deux clubs n'ont pas renouvelé leur adhésion : Ka Cycling Club et Montbeton.

2024 était une année électorale pour le bureau fédéral et les comités régionaux et départementaux.

Le nouveau bureau fédéral s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire qui impose d'avoir le même nombre d'hommes et de femmes en son sein. Il est organisé en pôles généraux qui, eux-mêmes se déclinent en commission.

Le comité régional a adopté une structure miroir et a intégré de nouveaux membres. Toutes informations utiles sont à rechercher sur son site : <https://occitanie.ffvelo.fr/>

Par ailleurs, une page Facebook animée par le pôle communication est désormais très active : **COREG Occitanie FFVélo**

2. Journée souvenir Albert Bures.

Cette journée mémorielle se déroulera le 9 mars à Lauzerte.

C'est, à la base, une concentration et autour de laquelle le CODEP a proposé un circuit balisé de 61km et 980D+. Elle est ouverte à tous.

Un accueil sera organisé à Lauzerte entre 08h00 et 12h00. Un point de ravitaillement sera proposé à Molière par le club local.

Un apéritif sera offert à Lauzerte à tous les participants et un repas sur réservation avant le 28 février sera possible sur place (21,00 €).

En marge de cette journée, le COREG organise un séminaire avec les représentants des CODEP de la région. Ce séminaire se déroulera à Montcuq. Des activités sont proposées aux accompagnants.

3. Randonnée gourmande

Cette activité est proposée tous les deux ans par le CODEP. Cette année, elle se déroulera le 14 septembre et sera centrée sur Caylus. Le circuit envisagé s'articule en deux parties. Une première boucle d'environ 40 km le matin au nord de Caylus avec ravitaillement puis, après repas chaud pris à Caylus, une deuxième boucle de 35 km au sud de Caylus avec collation.

L'objectif est de faire participer un maximum de non licenciés en offrant une activité agréable et accessible à des pratiquants non chevronnés.

A ce stade, le CODEP travaille avec la municipalité et l'office de tourisme intercommunal pour choisir les sites de ravitaillement et les producteurs locaux.

4. Concours départemental d'éducation routière (CDER)

Le CDER 2025 sera organisé le 23 mars à Montech avec le soutien du club des Cyclo Touristes Montechois. Il est ouvert aux enfants de 8 à 12 ans, licenciés ou non. Il permet l'acquisition d'un module Savoir Rouler A Vélo.

Le matin est consacré à une évaluation du niveau des participants sur plateau. Les plus aguerris seront lâchés en autonomie l'après-midi.

Une large publicité a été faite auprès des écoles et collèges du département.

5. Brevet 100km Audax du 29 mars

Ce brevet est une initiation à la longue distance en allure régulée. Il sera organisé cette année par le Véloce Club Montalbanais sur un parcours sans difficulté de 400m de dénivelé positif.

Départ de Issanchou à 10h00 (accueil à partir de 09h30), retour prévu vers 15h30.

Un ravitaillement est prévu à Larrazet ou St Sardos (P1)

6. Formation des dirigeants

Les clubs font régulièrement état de difficultés lors de la déclaration de leurs activités auprès de la préfecture. Contact a été pris avec le cabinet du préfet qui est favorable à un moment d'échange afin de faciliter ces déclarations. Une date sera proposée pour cette formation à laquelle une forte participation des clubs est attendue.

7. Banderole au profit des clubs

Le CODEP va faire réaliser, à titre gracieux, une banderole personnalisée pour les clubs qui organisent des activités.

Cette banderole sera réalisée sur la base de la charte graphique du modèle ci-après. Les clubs sont invités à la personnaliser en apposant leur logo et leur identité (nom du club, site du club, ...).

	FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME	
	departement82@ffvelo.fr www.cyclotourisme82-ffct.fr	Logo du club
		Nom du Club Site du club
À vélo tout est plus beau !		

Cette banderole fait 300 par 70 cm. De qualité 550g/m², elle a des fourreaux à gauche et à droite et un ourlet et des œillets en dont le tour.

Sont concernés les clubs suivants :

- Molières
- VCM
- Caussade
- Montech
- Golfech
- LRT
- Beaumont
- Falguières
- La belle Montée
- Castelsarrasin
- VTT 82 Léo Lagrange
- Bressols

• **Décret 204-1704**

Un nouveau décret qui vient de paraître modifie les règles en matière d'éclairage des vélos. Il faut retenir que les dispositifs réglementaires existants sont toujours nécessaires (feu rouge fixe arrière, feu blanc fixe avant, réflecteurs et catadioptrés).

En revanche, il sera désormais possible de rajouter des sources d'éclairage sur le vélo ou sur le cycliste dans la mesure où ces dispositifs ne sont pas clignotants tout le temps.

Enfin, le rajout d'équipements sur le casque (caméra, lumière, ...) est interdit afin de ne pas obérer la capacité de protection de cet équipement.

ANNEXE 1 : Support de présentation

Ordre du jour

- Mot du président
- Souvenir Albert Bures du 9 mars
- Rando gourmande du 14 septembre
- Concours départemental d'éducation routière 2025
- Formation des dirigeants avec la préfecture
- Banderole CODEP/Clubs
- Décret 204-1704
- Tour de table

Albert Bures – 9 mars 2025

- Activité d'ouverture du COREG organisée par les départements à tour de rôle -> 2025 : Tarn & Garonne
- Concentration à Lauzerte
- En option : Randonnée cyclo 61km / 980 D+ balisée avec ravitaillement
- Apéritif
- Repas sur réservation avant le 28 février
- En marge :
- Réunion COREG-CODEP(s) la veille => hébergement + restauration

Banderole club



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

departement82@ffvelo.fr
www.cyclotourisme82-ffct.fr



Golfech Vélo Club
www.golfechveloclub

À vélo tout est plus beau !

- 11 banderoles => 715,00€
- Molières
- VCM
- Caussade
- Montech
- Golfech
- LRT
- Beaumont
- Falguières
- La belle Montée
- Castelsarrasin
- VTT 82 Léo Lagrange
- Bressols

- Bâche pro 550g/m²
- 300 x 70 cm
- Ceillets haut et bas
- Ourlet périphérique
- Fourreau à gauche et à droite

Décret 204-1704

- Ce qui est autorisé :
 - Casques avec lumière, feu stop ou clignotant
 - Dispositifs fluorescents ou retro réfléchissants latéraux
 - Feu de position arrière supplémentaire non clignotant tout le temps. Ce feu peut être porté par le cycliste
 - Rouler à deux de front dans les zones dans certaines zones de circulation apaisée
- Ce qui n'est pas autorisé :
 - Rajouter quelque chose sur son casque (caméra, lumière, ...)

Feuille de présence

Réunion des présidents du 21/02/2025		
BONALDO	Claudette	Beaumont
CAZE	Gérard	Beaumont
GUICHOU	Jean-Noël	Beaumont
RIVET	Bruno	Bressols
CHIABO	Dominique	Castelsarrasin
BERTELLI	Jean-Claude	Caussade
BERTELLI	Eliane	Caussade
AZAN	Gérard	Falguières
GABALDA	Simone	Golfech
GABALDA	Thierry	Golfech
SANGLA	Jean-Marc	La Belle Montée
COULOM	Michel	La Ville Dieu
ROUVE	Sylvie	LRT
BURC	Daniel	MI
DAYDOU	Patrick	Molières
DESJARDINS	Marie-Christine	Montech
CHOCHON	Claude	Montech
GUILLET	Thierry	Montech
HOUREGUE	Marie-Pierre	Montech
BAROU	Pascal	VCM
GAUTHIER	Frédérique	VCM
TAUPIAC	Elisabeth	VCM